



APPEL DE COTISATION SASM – UNSFA 2019

Chessy, le 21 janvier 2019

Chère Consœur, Cher Confrère,

Voici l'appel de cotisation du Syndicat des Architectes de Seine-et-Marne pour l'année 2019.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me retourner le coupon complété ainsi que votre règlement à l'ordre du SASM.

Confraternellement

Yohann VAN VLAENDEREN – Trésorier

✂

BORDEREAU DE COTISATION

A retourner au Trésorier avec le règlement

1. COTISATION DE BASE (par année)		2019
1.1 cotisation de base normale	300 €
1.2 cotisation de base réduite <i>pour les architectes inscrits au SASM depuis - de 2 ans pour les architectes inscrits à l'Ordre depuis - de 3 ans</i>	220 €
1.3 cotisation « exceptionnelle » pour les nouveaux adhérents. <i>La première année</i>	80 €
1.4 cotisation pour les Amis des architectes Membre d'honneur, Retraité. L'Amicale de l'architecture (ABF, Dir. CAUE) <i>(sans reversion.)</i>	150 €
TOTAL COTISATION DE BASE	 €

2. PART COMPLEMENTAIRE SOLIDAIRE (par année) proportionnelle aux revenus imposables de l'activité		
> 0 € ≤ 22 900 €	0 €
> 22 900 € ≤ 45 800 €	115 €
> 45 800 € ≤ 68 600 €	153 €
> 68 600 € ≤ 91 500 €	191 €
> 91 500 €	305 €
TOTAL COTISATION COMPLEMENTAIRE	 €

MONTANT TOTAL DU VERSEMENT 2019 €
--	---------

Nota : Pour une simplification comptable, n'envoyez aucune cotisation directement à l'UNSFA mais au Trésorier du SASM :

Yohann VAN VLAENDEREN – 5, Place de l'Eglise – 77 700 CHESSY

BANQUE CIC- IBAN FR76 3008 7338 2200 0200 6260 137

Ci-joint chèque bancaire : n° : Montant :

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : Fax :

E-Mail :

SIREN :

Effectif salariés déc. 2018 :

Nombre d'Associés :

Exercice (Précisez retraité- libéral- associé- autre) :